

**Par décret gouvernemental n° 2016-88 du 15 janvier 2016.**

Monsieur Salem Horchai, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de directeur général des ressources humaines au ministère de l'éducation.

**Par décret gouvernemental n° 2016-89 du 15 janvier 2016.**

Monsieur Chedly Abdelly, professeur de l'enseignement supérieur, est reconduit dans les fonctions de directeur général du centre de biotechnologie à la technopôle de Borj Cedria pour une période de 4 ans non renouvelable, à compter du 24 mars 2015.

**Par décret gouvernemental n° 2016-90 du 15 janvier 2016.**

Monsieur Mohamed Ben Youssef, professeur de l'enseignement supérieur, est reconduit dans les fonctions de directeur général du centre de recherches et des technologies des eaux à la technopôle de Borj Cedria pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2015 jusqu'au 23 juillet 2015.

**Par décret gouvernemental n° 2016-91 du 15 janvier 2016.**

Monsieur Ahmed Ghrabi, professeur de l'enseignement supérieur agricole, est chargé des fonctions de directeur général du centre de recherches et des technologies des eaux à la technopôle de Borj Cedria pour une période de quatre ans, à compter du 23 juillet 2015.

**Par décret gouvernemental n° 2016-92 du 15 janvier 2016.**

Monsieur Abdessattar Ben Amor, maître de conférences, est chargé des fonctions de directeur de la vie universitaire et des relations avec l'environnement à l'institut national des sciences appliquées et de technologie, à compter du 25 novembre 2011 jusqu'au 31 juillet 2014.

**Par décret gouvernemental n° 2016-93 du 15 janvier 2016.**

Madame Sonia Hajri épouse Gabouj, professeur de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de directeur des études et de la formation à l'institut national des sciences appliquées et de technologie, à compter du 26 janvier 2012 jusqu'au 31 juillet 2014.

**Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 15 janvier 2016, instituant des commissions administratives paritaires à l'office des œuvres universitaires pour le Nord.**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu la loi n° 88-135 du 3 décembre 1988, portant création de l'office des œuvres universitaires pour le Nord, telle que modifiée par le décret n° 2006-2245 du 7 août 2006,

Vu le décret n° 90-1753 du 29 octobre 1990, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions administratives paritaires, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2012-2937 du 27 novembre 2012,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété, notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier au corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 99-203 du 25 janvier 1999, fixant le statut particulier du corps des psychologues des administrations publiques,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier du corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,